



1. Dénomination de la fonction

Chef de clinique HUG-cheffe de clinique HUG

Code fonction

7.09.024

2. But de la fonction

Assumer, en étroite collaboration avec son supérieur hiérarchique, la direction médicale opérationnelle d'une ou de plusieurs unités de soins, la coordination des activités : pratiques, interventions cliniques, thérapeutiques ou chirurgicales des patients de cette ou de ces unités.

3. Description de la fonction

La fonction implique notamment d'/de :

- procéder à des actes diagnostiques et/ou thérapeutiques interventionnels;
- garantir la qualité des prestations médicales d'une ou de plusieurs unités de soins, et ce par délégation du médecin-chef de service, dans le domaine de spécialisation considéré;
- assurer l'encadrement et l'évaluation des médecins internes et superviser leurs prestations médicales (diagnostiques, thérapeutiques, administratives, etc.);
- être à l'écoute et informer tant le patient que son entourage; fournir toutes les informations nécessaires à l'équipe soignante et aux autres partenaires de soins;
- exercer des tâches administratives, telles que des activités en lien avec la formation post-graduée des médecins internes; rédiger et/ou contresigner les lettres de sortie des patients établies par les médecins internes;
- contribuer à la formation théorique et/ou pratique des stagiaires médecins, des médecins internes;
- dispenser des cours et/ou de l'information au personnel soignant;
- participer, en accord avec la hiérarchie médicale, aux séminaires, colloques et conférences en relation avec la fonction et/ou la formation;
- participer aux activités de recherche en cours dans le service;
- faire progresser sa formation afin de conserver son titre de spécialiste FMH, voire obtenir un titre académique (Privat Docent);
- effectuer toute autre activité, en lien avec la fonction, selon les besoins du service.

4. Exigences de la fonction

- Diplôme fédéral de médecine et titre de spécialiste FMH ou des formations jugées équivalentes.
- Expérience de management, conduite d'équipe.
- Attribution à la fonction du code complémentaire "9F" pour les personnels n'ayant pas le titre de spécialiste FMH.

| Critères | Formation professionnelle | Expérience professionnelle | Efforts intellectuels | Efforts physiques | Responsabilité | Classification |
|----------|---------------------------|----------------------------|-----------------------|-------------------|----------------|----------------|
| Niveaux | N | E | J | B | J | Cl. max. 24 |
| Points | 66 | 22 | 57 | 8 | 69 | Total 222 |